



**Anne BRUGNERA**

**Députée du Rhône**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anne BRUGNERA, Députée de la 4<sup>e</sup> circonscription du Rhône, se félicite de l'adoption à une large majorité du projet de loi pour l'orientation et la réussite des étudiants ce jour.

Le texte adopté entérine notamment la suppression du tirage au sort et structure le lien entre les lycées et l'enseignement supérieur pour une meilleure information et une meilleure orientation des bacheliers grâce à une nouvelle plateforme de pré-inscription Parcoursup. Il introduit des nouveautés pédagogiques telles que des accompagnements précoces dans des cadres clairs pour les étudiants qui en ont le plus besoin et des parcours individualisés.

Ce texte augmente le pouvoir d'achat des étudiants en supprimant la cotisation annuelle à la sécurité sociale étudiante et prévoit l'amélioration de leurs conditions de vie (santé, accès au sport et à la culture, possibilité d'une année de césure après le bac).

Toutes les mesures de cette loi sont tournées vers la réussite de tous les étudiants. Un travail pragmatique et ouvert aux apports de tous les groupes de l'Assemblée a été conduit durant les débats parlementaires.

Cette loi, comme le plan étudiants dont elle fait partie, apporte des solutions concrètes pour améliorer la réussite étudiante. Elle réconcilie l'émancipation intellectuelle et l'émancipation par l'emploi de notre jeunesse.

Anne Brugnera, membre de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation était responsable de ce projet de loi pour le groupe LaREM.